DE L'EAU, BIEN COMMUN A L'EAU, CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
L'exemple de l'eau domestique au Pharak (Népal)

Véronique ANDRE-LAMAT
UMR 5185 ADESS CNRS – Université de Bordeaux

L'objectif de cette communication est de confronter la notion/grille d'analyse « capital environnemental » à celle de « bien commun », à partir de l'objet eau dans le contexte népalais de la vallée du Pharak, principal chemin d'accès à l'Everest. Cette réflexion s'appuie sur les travaux de recherche pluridisciplinaires engagés dans l'ANR PRESHINE (Pression sur les ressources en eau et en sol de l'Himalaya népalais).

L'eau constitue un élément naturel qui mobilisé pour différents usages peut être appréhendée comme trois formes différentes de ressources, suivant les types d'investissements réalisés. Nous pouvons ainsi distinguer l'eau agricole, l'eau énergie (hydroélectricité) et l'eau domestique qui nous intéresse ici. Nous entendrons par eau domestique, l'eau utilisée pour satisfaire les besoins domestiques : cuisiner, boire, laver et se laver. L'eau en fournissant de l'électricité, en devenant courante, en acquérant des qualités - chaude, potable - devient un des piliers du développement des villages du Pharak. Ces transformations permettent ainsi aux très nombreuses structures d'accueil touristiques qui jalonnent cet axe majeur qui ouvre l'accès au « toit du monde » de développer des aménités économiquement valorisables.

Notre posture ici, afin de tenter de produire une réflexion plus générale sur le *capital environnemental,* est que le passage de l'eau élément naturel - ou « actif naturel » - à l'eau en tant que ressource résulte d'une construction de nature différente par les acteurs, selon qu'elle est construite en tant que capital environnemental ou en tant que « commun » (ou bien commun).

Dans ce contexte, notre hypothèse est double.

Lorsque l'investissement dans la production de la ressource est collectif (comité de l'eau par exemple), il aboutit à la production d'un commun, visant une certaine justice dans les conditions d'accès à cette ressource et autorisant, du moins en théorie une gestion équitable d'une situation de pénurie. « *Les biens communs sont des ressources partagées, administrées et utilisées par la communauté. Les biens communs incarnent un système de relations sociales fondé sur la coopération et sur la dépendance réciproque* » (B. Parance et J. de Saint Victor, 2014, p.21).

En revanche, lorsque cet investissement est individuel, qu'il vise la satisfaction individuelle d'un besoin (eau domestique des lodges) et surtout d'une demande (eau potable embouteillée pour les touristes par exemple), alors il produit un capital environnemental, où se révèlent les inégales capacités d'investissement des acteurs. La question de la disponibilité ou de l'accessibilité à la ressource pour les autres ne se pose pas, ni celle de la durabilité de cette ressource.

Notre objectif, à travers cet exemple népalais, est d'interroger le capital environnemental comme prisme de lecture permettant de mettre à jour des stratégies « *au sein du jeu social complexe »* ou des rapports de domination. En mobilisant un vocabulaire marqué par le sceau de l'économie, les questions dialectiques de la relation homme/nature et plus globalement territoriales sont une fois encore réinscrites dans un champ élargi d'une analyse néolibérale, qui au final risque de disqualifier des analyses autour des « communs » qui cherchent à construire « *une réflexion sur une autre forme de rapport entre les personnes et les choses* », « *entre le monde des choses et celui des biens* » (idem p.11).